



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montagne

Question écrite n° 93529

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes posés par la répartition de l'enveloppe nationale de l'aide à la mécanisation en montagne du chapitre 61-40. En effet il s'avère que les services de la DRAF de PACA ont fait savoir qu'aucune dotation de l'État n'était prévue pour 2006 pour la région et que l'ensemble des crédits ont été répartis entre seulement quatre régions (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Auvergne et Corse). Les agriculteurs des autres zones de montagne y voient là une singulière conception de la montagne française qui ne se limite pas à ces quatre regroupements administratifs. Ils ne comprennent pas comment après trois années de sécheresse, les services de l'État puissent rayer d'un trait de plume la spécificité des zones de montagne dans lesquels ils vivent et travaillent. Plusieurs dossiers d'équipement sont en souffrance à l'heure actuelle et une rapide décision est indispensable. Les acteurs du monde agricole sont très inquiets face à des décisions de l'État qu'ils ne comprennent pas. Il le remercie de lui apporter les informations sur ce problème et de lui préciser les mesures correctives qui vont être apportées.

Texte de la réponse

L'attention du ministère de l'agriculture et de la pêche a été appelée sur la situation des aides aux investissements pour la mécanisation agricole en zone de montagne, en raison de la répartition de l'enveloppe nationale d'autorisation d'engagement au titre de l'année 2006, en particulier dans la région Provence - Alpes-Côte d'Azur. En loi de finances initiale 2006, le dispositif « acquisition de matériel spécifique à la zone de montagne et modernisation dans les DOM TOM et la Corse » a été doté de 6 millions d'euros d'autorisations d'engagement, montant ramené à 5,3 millions d'euros après application du gel. Une première enveloppe de 4,34 millions d'euros a été répartie en privilégiant les régions ayant opté pour une contractualisation importante de ces aides, à savoir la Corse, l'Auvergne, le Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes ainsi que celles d'outre-mer. Le solde de la dotation devrait être réparti prochainement pour répondre aux besoins prioritaires, en fonction de la consommation par les régions bénéficiaires des crédits déjà notifiés et des demandes exprimées par d'autres régions non servies lors de la première répartition. C'est dans ce cadre que sera examinée la situation de la région Provence - Alpes-Côte d'Azur.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93529

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4582

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7018